

Bureau du 4 juillet 2005

Décision n° B-2005-3372

objet : **Renégociation et compactage d'emprunts accordés à la Semcoda**

service : Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par courrier en date du 13 avril 2005, la Semcoda informe la Communauté urbaine qu'elle souhaite aménager une partie de sa dette en intégrant au capital des emprunts la valeur des intérêts compensateurs.

Cet aménagement porte sur deux points principaux :

- compactage de certains emprunts par durée, nature de concours et garants,
- moyennisation de la durée de vie des emprunts compactés, avec allongement de 5 ans de moyenne pour une partie des avenants.

La Caisse des dépôts et consignations (prêteur) a accepté le réaménagement de 71 contrats de prêt par leur regroupement sous la forme de 14 nouveaux contrats et de 5 nouveaux avenants.

La Communauté urbaine est sollicitée pour garantir les réaménagements dans les conditions décrites ci-dessous :

- à hauteur de 85 % des sommes dues au titre du contrat de compactage n° 19 - co-garant Ville de Saint Priest (regroupant les anciens contrats référencés ci-dessous)

- . date d'effet du réaménagement : 1er avril 2005,
- . capital total réaménagé : 4 800 619,27 € , soit une garantie de 4 080 526,38 €,
- . dont intérêts compensateurs : 361 655,83 €,
- . date de 1ère échéance : 25 février 2006,
- . durée d'amortissement du prêt : à compter de la 1ère échéance : 27 périodes,
- . périodicité des échéances : annuelle,
- . taux d'intérêt actuariel annuel : 3,56 %,
- . taux annuel de progressivité : 0,50 %.

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du livret A en vigueur à la date d'effet du réaménagement.

Réaménagement de la dette par la Caisse des dépôts et consignations - montants exprimés en €

Prêt compacté n° 19

Dossier de la Communauté urbaine	Numéro du contrat	Version du produit	Montant des capitaux restant dus (1)	Montant des intérêts compensateurs dus refinancés (1)	Total du capital réaménagé
13811	223017	TAL8811	1 458 271,43	125 789,40	1 584 060,83
13812	223018	TAL8811	1 434 801,85	123 764,93	1 558 566,78
13813	223019	TAL8811	1 275 529,99	96 930,26	1 372 460,25
14294	420680	TAL8811	270 360,17	15 171,24	285 531,41
			4 438 963,44	361 655,83	4 800 619,27

Ce tableau comporte 4 contrats.

(1) Montants dus par l'emprunteur à la date d'effet du réaménagement et donnés à titre indicatif, sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours.

Date d'établissement du présent document : 24 février 2005.

- à hauteur de 85 % des sommes dues au titre du contrat de compactage n° 20 - co-garant ville de Caluire et Cuire (regroupant les anciens contrats référencés ci-dessous)

- . date d'effet du réaménagement : 1er avril 2005,
- . capital total réaménagé : 1 864 007,97 €, soit une garantie de 1 584 406,78 €,
- . dont intérêts compensateurs : 99 040,97 €,
- . date de 1ère échéance : 25 février 2006,
- . durée d'amortissement du prêt : à compter de la 1ère échéance : 28 périodes,
- . périodicité des échéances : annuelle,
- . taux d'intérêt actuariel annuel : 3,56 %,
- . taux annuel de progressivité : 0,50 %.

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du livret A en vigueur à la date d'effet du réaménagement.

Réaménagement de la dette par la Caisse des dépôts et consignations - montants exprimés en €

Prêt compacté n° 20

Dossier de la Communauté urbaine	Numéro du contrat	Version du produit	Montant des capitaux restant dus (1)	Montant des intérêts compensateurs dus refinancés (1)	Total du capital réaménagé
13795	349350	TAL8811	546 858,50	30 686,92	577 545,42
14026	350585	TAL8811	664 904,58	37 311,06	702 215,64
14021	942129	TAL8811	553 203,92	31 042,99	584 246,91
			1 764 967,00	99 040,97	1 864 007,97

Ce dossier comporte 3 contrats.

(1) Montants dus par l'emprunteur à la date d'effet du réaménagement et donnés à titre indicatif, sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours.

Date d'établissement du présent document : 24 février 2005.

- à hauteur de 85 % des sommes dues au titre du contrat de compactage n° 21 - Co-garant ville de Lyon (regroupant les anciens contrats référencés ci-dessous)

- . date d'effet du réaménagement : 1er avril 2005,
- . capital total réaménagé : 3 750 983,51 €, soit une garantie de 3 188 335,99 €,
- . dont intérêts compensateurs : 36 823,40 €,
- . date de 1ère échéance : 25 février 2006,
- . durée d'amortissement du prêt : à compter de la 1ère échéance : 29 périodes,
- . périodicité des échéances : annuelle,
- . taux d'intérêt actuariel annuel : 3,56 %,
- . taux annuel de progressivité : 0,50 %.

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du livret A en vigueur à la date d'effet du réaménagement.

Réaménagement de la dette par la Caisse des dépôts et consignations - montants exprimés en €

Prêt compacté n° 21

Dossier de la Communauté urbaine	Numéro du contrat	Version du produit	Montant des capitaux restant dus (1)	Montant des intérêts compensateurs dus refinancés (1)	Total du capital réaménagé
14454	428691	TAL8811	43 934,62	1 147,88	45 082,50
14693	443573	TLA8806	1 374 192,02	12 759,95	1 386 951,97
14769	445222	TLA8806	568 960,74	5 283,04	574 243,78
14819	448212	TLA8806	511 643,60	4 750,83	516 394,43
14694	449556	TLA8806	575 346,29	5 342,33	580 688,62
14918	450508	TLA8806	620 159,18	7 255,69	627 414,87
14850	454549	TLA8899	19 923,66	283,68	20 207,34
			3 714 160,11	36 823,40	3 750 983,51

Ce tableau comporte 7 contrats.

(1) Montants dus par l'emprunteur à la date d'effet du réaménagement et donnés à titre indicatif, sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours.

Date d'établissement du présent document : 24 février 2005.

- à hauteur de 85 % des sommes dues au titre du contrat de compactage n° 22 - Co-garant ville de Villeurbanne (regroupant les anciens contrats référencés ci-dessous)

- . date d'effet du réaménagement : 1er avril 2005,
- . capital total réaménagé : 14 711 420,94 €, soit une garantie de 12 504 707,80 €,
- . dont intérêts compensateurs : 625 428,57 €,
- . date de 1ère échéance : 25 février 2006,
- . durée d'amortissement du prêt : à compter de la 1ère échéance : 29 périodes,
- . périodicité des échéances : annuelle,
- . taux d'intérêt actuariel annuel : 3,56 %,
- . taux annuel de progressivité : 0,50 %.

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du livret A en vigueur à la date d'effet du réaménagement.

Réaménagement de la dette par la Caisse des dépôts et consignations - montants exprimés en €

Prêt compacté n° 22

Dossier de la Communauté urbaine	Numéro du contrat	Version du produit	Montant des capitaux restant dus (1)	Montant des intérêts compensateurs dus refinancés (1)	Total du capital réaménagé
13827	222893	TAL8811	1 440 733,98	294 524,73	1 735 258,71
13804	281168	TAL8811	1 603 065,47	89 955,88	1 693 021,35
13794	350584	TAL8811	1 616 372,24	90 702,58	1 707 074,82
14495	426762	TAL8811	1 460 404,80	38 551,55	1 498 956,35
14457	433198	TLA8899	2 010 849,34	28 631,27	2 039 480,61
14626	433672	TLA8899	1 137 719,48	16 199,31	1 153 918,79
14672	435574	TLA8899	1 283 773,46	21 567,86	1 305 341,32
14456	446545	TLA8806	2 803 233,25	26 029,17	2 829 262,42
14323	942491	TAL8811	729 840,35	19 266,22	749 106,57
			14 085 992,37	625 428,57	14 711 420,94

Ce tableau comporte 9 contrats.

(1) Montants dus par l'emprunteur à la date d'effet du réaménagement et donnés à titre indicatif, sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours.

Date d'établissement du présent document : 24 février 2005.

- à hauteur de 85 % des sommes dues au titre du contrat de compactage n° 23 - Co-garant ville de Corbas (regroupant les anciens contrats référencés ci-dessous)

- . date d'effet du réaménagement : 1er avril 2005,
- . capital total réaménagé : 6 321 842,57 €, soit une garantie de 5 373 566,19 €,
- . dont intérêts compensateurs : 203 975,06 €,
- . date de 1ère échéance : 25 février 2006,
- . durée d'amortissement du prêt : à compter de la 1ère échéance : 30 périodes,
- . périodicité des échéances : annuelle,
- . taux d'intérêt actuariel annuel : 3,56 %,
- . taux annuel de progressivité : 0,50 %.

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du livret A en vigueur à la date d'effet du réaménagement.

Réaménagement de la dette par la Caisse des dépôts et consignations - montants exprimés en €

Prêt compacté n° 23

Dossier de la Communauté urbaine	Numéro du contrat	Version du produit	Montant des capitaux restant dus (1)	Montant des intérêts compensateurs dus refinancés (1)	Total du capital réaménagé
14090	363798	TAL8811	570 971,72	23 525,06	594 496,78
14299	413423	TAL8811	1 068 664,96	44 030,93	1 112 695,89
14300	415796	TAL8811	1 229 110,37	50 641,57	1 279 751,94
14387	419169	TAL8811	1 219 687,25	38 250,09	1 257 937,34
14458	429009	TAL8811	582 161,22	15 367,79	597 529,01
14628	431709	TAL8811	353 905,35	9 342,34	363 247,69
14627	433671	TAL8816	582 267,18	15 370,60	597 637,78
14629	434700	TLA8806	490 994,08	6 990,98	497 985,06
14612	439350	PLA8806	11 697,25	170,13	11 867,38
14767	444954	TAL8811	8 408,13	285,57	8 693,70
			6 117 867,51	203 975,06	6 321 842,57

Ce tableau comporte 10 contrats.

(1) Montants dus par l'emprunteur à la date d'effet du réaménagement et donnés à titre indicatif, sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours.

Date d'établissement du présent document : 24 février 2005.

- à hauteur de 85 % des sommes dues au titre du contrat de compactage n° 24 - co-garant ville de Meyzieu (regroupant les anciens contrats référencés ci-dessous)

- . date d'effet du réaménagement : 1er avril 2005,
- . capital total réaménagé : 2 647 809,87 €, soit une garantie de 2 250 638,39 €
- . dont intérêts compensateurs : 83 792,12 €,
- . date de 1ère échéance : 25 février 2006,
- . durée d'amortissement du prêt : à compter de la 1ère échéance : 30 périodes,
- . périodicité des échéances : annuelle,
- . taux d'intérêt actuariel annuel : 3,56 %,
- . taux annuel de progressivité : 0,50 %.

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du livret A en vigueur à la date d'effet du réaménagement.

Réaménagement de la dette par la Caisse des dépôts et consignations - montants exprimés en €

Prêt compacté n° 24

Dossier de la Communauté urbaine	Numéro du contrat	Version du produit	Montant des capitaux restant dus (1)	Montant des intérêts compensateurs dus refinancés (1)	Total du capital réaménagé
14118	416090	TAL8811	1 088 058,82	44 829,98	1 132 888,80
14230	427175	TAL8816	1 475 958,93	38 962,14	1 514 921,07
			2 564 017,75	83 792,12	2 647 809,87

Ce tableau comporte 2 contrats.

(1) Montants dus par l'emprunteur à la date d'effet du réaménagement et donnés à titre indicatif, sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours.

Date d'établissement du présent document : 24 février 2005.

- à hauteur de 85 % des sommes dues au titre du contrat de compactage n° 25 - co-garant ville de Montanay (regroupant les anciens contrats référencés ci-dessous)

- . date d'effet du réaménagement : 1er avril 2005,
- . capital total réaménagé : 964 544,18 €, soit une garantie de 819 862,56 €,
- . dont intérêts compensateurs : 25 949,69 €,
- . date de 1ère échéance : 1er avril 2006,
- . durée d'amortissement du prêt : à compter de la 1ère échéance : 29 périodes,
- . périodicité des échéances : annuelle,
- . taux d'intérêt actuariel annuel : 3,56 %,
- . taux annuel de progressivité : 0,50 %.

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du livret A en vigueur à la date d'effet du réaménagement.

Réaménagement de la dette par la Caisse des dépôts et consignations - montants exprimés en €

Prêt compacté n° 25

Dossier de la Communauté urbaine	Numéro du contrat	Version du produit	Montant des capitaux restant dus (1)	Montant des intérêts compensateurs dus refinancés (1)	Total du capital réaménagé
14324	424132	APL8811	305 805,70	9 661,73	315 467,43
14484	425652	TAL8811	304 388,13	8 035,19	312 423,32
14525	427449	TAL8811	294 163,43	7 765,28	301 928,71
14916	455649	TLA8899	34 237,23	487,49	34 724,72
			938 594,49	25 949,69	964 544,18

Ce tableau comporte 4 contrats.

(1) Montants dus par l'emprunteur à la date d'effet du réaménagement et donnés à titre indicatif, sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours.

Date d'établissement du présent document : 24 février 2005.

- à hauteur de 85 % des sommes dues au titre du contrat de compactage n° 26 - co-garant ville de Rillieux la Pape (regroupant les anciens contrats référencés ci-dessous)

- . date d'effet du réaménagement : 1er avril 2005,
- . capital total réaménagé : 1 112 218,09 €, soit une garantie de 945 385,38 €,
- . dont intérêts compensateurs : 7 713,47 €,
- . date de 1ère échéance : 1er avril 2006,
- . durée d'amortissement du prêt : à compter de la 1ère échéance : 28 périodes,
- . périodicité des échéances : annuelle,
- . taux d'intérêt actuariel annuel : 3,56 %,
- . taux annuel de progressivité : 0,50 %.

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du livret A en vigueur à la date d'effet du réaménagement.

Réaménagement de la dette par la Caisse des dépôts et consignations - montants exprimés en €

Prêt compacté n° 26

Dossier de la Communauté urbaine	Numéro du contrat	Version du produit	Montant des capitaux restant dus (1)	Montant des intérêts compensateurs dus refinancés (1)	Total du capital réaménagé
14949	452606	PLA8806	583 252,97	5 493,10	588 746,07
14325	454787	TLA8806	521 251,65	2 220,37	523 472,02
			1 104 504,62	7 713,47	1 112 218,09

Ce tableau comporte 2 contrats.

(1) Montants dus par l'emprunteur à la date d'effet du réaménagement et donnés à titre indicatif, sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours.

Date d'établissement du présent document : 24 février 2005.

- à hauteur de 100 % des sommes dues au titre du contrat de compactage n° 110 (regroupant les anciens contrats référencés ci-dessous)

- . date d'effet du réaménagement : 1er avril 2005,
- . capital total réaménagé : 5 458 892,03 €, soit une garantie de 5 458 892,03 €,
- . dont intérêts compensateurs : 609 932,44 €,
- . date de 1ère échéance : 25 février 2006,
- . durée d'amortissement du prêt : à compter de la 1ère échéance : 21 périodes
- . périodicité des échéances : annuelle
- . taux d'intérêt actuariel annuel : 3,56 %,
- . taux annuel de progressivité : 0,50 %.

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du livret A en vigueur à la date d'effet du réaménagement.

Réaménagement de la dette par la Caisse des dépôts et consignations - montants exprimés en €

Prêt compacté n° 110

Dossier de la Communauté urbaine	Numéro du contrat	Version du produit	Montant des capitaux restant dus (1)	Montant des intérêts compensateurs dus refinancés (1)	Total du capital réaménagé
15860	942945	RANLC01	973 930,90	95 501,21	1 069 432,11
15858	942957	RANLC01	574 202,84	86 469,10	660 671,94
15859	943003	RANLC01	1 334 227,67	161 686,95	1 495 914,62
15863	943047	RANLC01	706 459,30	77 463,06	783 922,36
15864	943061	RANLC01	168 746,97	13 414,46	182 161,43
15862	943070	RANLC01	1 091 391,91	175 397,66	1 266 789,57
			4 848 959,59	609 932,44	5 458 892,03

Ce tableau comporte 6 contrats.

(1) Montants dus par l'emprunteur à la date d'effet du réaménagement et donnés à titre indicatif, sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours.

Date d'établissement du présent document : 24 février 2005.

- à hauteur de 85 % des sommes dues au titre du contrat de compactage n° 115 - co-garant ville de Meyzieu (regroupant les anciens contrats référencés ci-dessous)

- . date d'effet du réaménagement : 1er avril 2005,
- . capital total réaménagé : 234 509,27 €, soit une garantie de 199 332,88 €,
- . dont intérêts compensateurs : 21 092,92 €,
- . date de 1ère échéance : 25 février 2006,
- . durée d'amortissement du prêt : à compter de la 1ère échéance : 8 périodes,
- . périodicité des échéances : annuelle,
- . taux d'intérêt actuariel annuel : 3,56 %,
- . taux annuel de progressivité : 0,50 %.

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du livret A en vigueur à la date d'effet du réaménagement.

Réaménagement de la dette par la Caisse des dépôts et consignations - montants exprimés en €

Prêt compacté n° 115

Dossier de la Communauté urbaine	Numéro du contrat	Version du produit	Montant des capitaux restant dus (1)	Montant des intérêts compensateurs dus refinancés (1)	Total du capital réaménagé
13837	943042	RANLC01	182 574,24	20 065,96	202 640,20
15866	943073	RANLC01	22 631,83	928,68	23 560,51
15865	943076	RANLC01	8 210,28	98,28	8 308,56
			213 416,35	21 092,92	234 509,27

Ce tableau comporte 3 contrats.

(1) Montants dus par l'emprunteur à la date d'effet du réaménagement et donnés à titre indicatif, sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours.

Date d'établissement du présent document : 24 février 2005.

- à hauteur de 85 % des sommes dues au titre du contrat de compactage n° 123 - co-garant ville de Saint Priest (regroupant les anciens contrats référencés ci-dessous)

- . date d'effet du réaménagement : 1er avril 2005,
- . capital total réaménagé : 68 296,78 €, soit une garantie de 58 052,27 €,
- . dont intérêts compensateurs : 4 076,61 €,
- . date de 1ère échéance : 1er avril 2006,
- . durée d'amortissement du prêt : à compter de la 1ère échéance : 7 périodes,
- . périodicité des échéances : annuelle,
- . taux d'intérêt actuariel annuel : 3,70 %,
- . taux annuel de progressivité : 0,50 %.

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du livret A en vigueur à la date d'effet du réaménagement.

*Réaménagement de la dette par la Caisse des dépôts et consignations - montants exprimés en €***Prêt compacté n° 123**

Dossier de la Communauté urbaine	Numéro du contrat	Version du produit	Montant des capitaux restant dus (1)	Montant des intérêts compensateurs dus refinancés (1)	Total du capital réaménagé
14366	425474	TAPA11	15 726,22	910,39	16 636,61
14368	425477	TAPA11	35 649,29	2 063,73	37 713,02
14369	946132	TAPA12	3 932,33	337,52	4 269,85
14367	946133	TAPA12	8 912,32	764,97	9 677,29
			64 220,16	4 076,61	68 296,77

Ce tableau comporte 4 contrats.

(1) Montants dus par l'emprunteur à la date d'effet du réaménagement et donnés à titre indicatif, sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours.

Date d'établissement du présent document : 24 février 2005.

- à hauteur de 85 % des sommes dues au titre du contrat de compactage n° 124 - co-garant ville de Meyzieu (regroupant les anciens contrats référencés ci-dessous)

- . date d'effet du réaménagement : 1er avril 2005,
- . capital total réaménagé : 283 606,22 €, soit une garantie de 241 065,29 €,
- . dont intérêts compensateurs : 18 632,16 €,
- . date de 1ère échéance : 25 février 2006,
- . durée d'amortissement du prêt : à compter de la 1ère échéance : 5 périodes,
- . périodicité des échéances : annuelle,
- . taux d'intérêt actuariel annuel : 3,55 %,
- . taux annuel de progressivité : 0,50 %.

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du livret A en vigueur à la date d'effet du réaménagement.

*Réaménagement de la dette par la Caisse des dépôts et consignations - montants exprimés en €***Prêt compacté n° 124**

Dossier de la Communauté urbaine	Numéro du contrat	Version du produit	Montant des capitaux restant dus (1)	Montant des intérêts compensateurs dus refinancés (1)	Total du capital réaménagé
14199	416967	APAM11	74 847,27	4 893,26	79 740,53
14645	440887	TAPA11	25 999,37	1 001,37	27 000,74

13965	942552	TAPA11	164 127,42	12 737,53	176 864,95
			264 974,06	18 632,16	283 606,22

Ce tableau comporte 3 contrats.

(1) Montants dus par l'emprunteur à la date d'effet du réaménagement et donnés à titre indicatif, sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours.

Date d'établissement du présent document : 24 février 2005.

- à hauteur de 85 % des sommes dues au titre du contrat de compactage n° 125 - co-garant ville de Rillieux la Pape (regroupant les anciens contrats référencés ci-dessous)

- . date d'effet du réaménagement : 1er avril 2005,
- . capital total réaménagé : 1 682 749,09 €, soit une garantie de 1 430 336,73 €,
- . dont intérêts compensateurs : 78 601,76 €,
- . date de 1ère échéance : 25 février 2006,
- . durée d'amortissement du prêt : à compter de la 1ère échéance : 11 périodes,
- . périodicité des échéances : annuelle,
- . taux d'intérêt actuariel annuel : 3,56 %,
- . taux annuel de progressivité : 0,50 %.

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du livret A en vigueur à la date d'effet du réaménagement.

Réaménagement de la dette par la Caisse des dépôts et consignations - montants exprimés en €

Prêt compacté n° 125

Dossier de la Communauté urbaine	Numéro du contrat	Version du produit	Montant des capitaux restant dus (1)	Montant des intérêts compensateurs dus refinancés (1)	Total du capital réaménagé
13954	281615	TAPA11	256 456,64	22 388,49	278 845,13
14125	364287	TAPA11	281 421,97	18 974,10	300 396,07
14305	416469	APAM11	113 158,85	7 397,95	120 556,80
14479	436376	TAPA11	406 955,83	15 673,99	422 629,82
14950	459261	TPAM11	522 303,80	14 028,85	536 332,65
15289	850585	TQS 01	8 053,33	107,43	8 160,76
15417	942134	TQS 01	15 796,91	30,94	15 827,85
			1 604 147,33	78 601,75	1 682 749,08

Ce tableau comporte 7 contrats.

(1) Montants dus par l'emprunteur à la date d'effet du réaménagement et donnés à titre indicatif, sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours.

Date d'établissement du présent document : 24 février 2005.

- à hauteur de 85 % des sommes dues au titre du contrat de compactage n° 127 - co-garant mairie de Lyon (regroupant les anciens contrats référencés ci-dessous)

- . date d'effet du réaménagement : 1er avril 2005,
- . capital total réaménagé : 72 440,51 €, soit une garantie de 61 574,44 €,
- . dont intérêts compensateurs : 2 996,40 €,
- . date de 1ère échéance : 1er avril 2006,
- . durée d'amortissement du prêt : à compter de la 1ère échéance : 24 périodes,
- . périodicité des échéances : annuelle,
- . taux d'intérêt actuariel annuel : 3,56 %,
- . taux annuel de progressivité : 0,50 %.

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du livret A en vigueur à la date d'effet du réaménagement.

Réaménagement de la dette par la Caisse des dépôts et consignations - montants exprimés en €

Prêt compacté n° 127

Dossier de la Communauté urbaine	Numéro du contrat	Version du produit	Montant des capitaux restant dus (1)	Montant des intérêts compensateurs dus refinancés (1)	Total du capital réaménagé
14455	428690	TAL9011	52 516,06	2 554,12	55 070,18
14851	454677	TAL9011	16 928,05	442,29	17 370,34
			69 444,11	2 996,41	72 440,52

Ce tableau comporte 4 contrats.

(1) Montants dus par l'emprunteur à la date d'effet du réaménagement et donnés à titre indicatif, sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours.

Date d'établissement du présent document : 24 février 2005.

- à hauteur de 85,12 % des sommes dues au titre de l'avenant de réaménagement au contrat de prêt n° 114314 - co-garant ville de Rillieux la Pape

- . date d'effet du réaménagement : 1er avril 2005,
- . capital total réaménagé : 134 608,92 €, soit une garantie de 114 579,12 €,
- . dont intérêts compensateurs : 16 414,59 €,
- . date de 1ère échéance : 1er octobre 2005,
- . durée d'amortissement du prêt : à compter de la 1ère échéance : 8 périodes,
- . périodicité des échéances : annuelle,
- . taux d'intérêt actuariel annuel : 3,57 %,
- . taux annuel de progressivité : 0,50 %.

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du livret A en vigueur à la date d'effet du réaménagement.

Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations

Annexe de l'avenant de réaménagement n° 133 - n° dossier Grand Lyon : 13503

Les montants sont exprimés en €

Situation avant réaménagement								Situation après réaménagement							
N° contrat d'origine	Version de produit d'origine	Capital restant dû (1)	Intérêts compens. refinancés (1)	Terme initial du contrat	Taux intérêt annuel	Taux de progr.	Taux de progr plancher	Capital restant dû (1)	Intérêts différés	Terme du contrat réaménagé	Taux intérêt annuel (2)	Taux de progr (2)	Taux de prog. plancher (2)	Taux effectif global (3)	Date d'effet
114314	TAPA11	118 194,33	16 414,59	01/10/2007	3,55%	0,50%	0,50%	134 608, 92	0	01/10/2012	3,57%	0,50%	0%	3,57%	1/04/2005

Ce tableau comporte 1 contrat.

(1) Montants constatés à la date d'effet du présent avenant sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours.

(2) Taux calculés sur la base du taux du livret A en vigueur à la date d'effet.

(3) Taux effectif global donné à titre indicatif calculé sur la base des caractéristiques du prêt en vigueur à la date d'effet.

Date d'établissement de l'avenant : 8 mars 2005.

- à hauteur de 100 % des sommes dues au titre de l'avenant de réaménagement au contrat de prêt n° 265961

- . date d'effet du réaménagement : 1er avril 2005,
- . capital total réaménagé : 91 931,46 €, soit une garantie de 91 931,46 €,
- . dont intérêts compensateurs : 14 062,64 €,
- . date de 1ère échéance : 1er mai 2005,
- . durée d'amortissement du prêt : à compter de la 1ère échéance : 21 périodes sans allongement,
- . périodicité des échéances : annuelle,
- . taux d'intérêt actuariel annuel : 2,77 %,
- . taux annuel de progressivité : 0,50 %.

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du livret A en vigueur à la date d'effet du réaménagement.

Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations

Annexe de l'avenant de réaménagement n° 141 - n° dossier Grand Lyon : 15521

Les montants sont exprimés en €

Situation avant réaménagement								Situation après réaménagement							
N° contrat d'origine	Version de produit d'origine	Capital restant dû (1)	Intérêts compens. refinancés (1)	Terme initial du contrat	Taux intérêt annuel	Taux de progr.	Taux de progr plancher	Capital restant dû (1)	Intérêts différés	Terme du contrat réaménagé	Taux intérêt annuel (2)	Taux de progr (2)	Taux de prog. plancher (2)	Taux effectif global (3)	Date d'effet
265961	TALCD11	77 868,82	14 062,64	01/05/2025	2,77%	0,50%	0,50%	91 931,46	0	01/05/2025	2,77%	0,50%	0%	2,77%	1/04/2005

Ce tableau comporte 1 contrat.

(1) Montants constatés à la date d'effet du présent avenant sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

(2) Taux calculés sur la base du taux du livret A en vigueur à la date d'effet.

(3) Taux effectif global donné à titre indicatif calculé sur la base des caractéristiques du prêt en vigueur à la date d'effet.

Date d'établissement de l'avenant : 8 mars 2005.

- à hauteur de 85 % des sommes dues au titre de l'avenant de réaménagement au contrat de prêt n° 278914 - co-garant ville de Rillieux la Pape

- . date d'effet du réaménagement : 1er avril 2005,
- . capital total réaménagé : 673 738,06 €, soit une garantie de 572 677,36 €,
- . dont intérêts compensateurs : 98 445,84 €,
- . date de 1ère échéance : 1er janvier 2006,
- . durée d'amortissement du prêt : à compter de la 1ère échéance : 17 périodes,
- . périodicité des échéances : annuelle,
- . taux d'intérêt actuariel annuel : 4,44 %,
- . taux annuel de progressivité : 0,50 %.

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du livret A en vigueur à la date d'effet du réaménagement.

Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations

Annexe de l'avenant de réaménagement n° 147 - n° dossier Grand Lyon : 13923

Les montants sont exprimés en €

Situation avant réaménagement							Situation après réaménagement						
N° contrat d'origine	Version de produit d'origine	Capital restant dû (1)	Intérêts compens. refinancés (1)	Terme initial du contrat	Taux intérêt annuel	Taux de progr.	Capital restant dû (1)	Intérêts différés	Terme du contrat réaménagé	Taux intérêt annuel (2)	Taux de progr (2)	Taux effectif global (3)	Date d'effet
278914	PLI205	575 292,22	98 445,85	01/01/2017	4,44%	2,00%	673 738,07	0	01/01/2022	4,44%	0,00%	4,44%	01/04/2005

Ce tableau comporte 1 contrat.

(1) Montants constatés à la date d'effet du présent avenant sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours.

(2) Taux calculés sur la base du taux du livret A en vigueur à la date d'effet.

(3) Taux effectif global donné à titre indicatif calculé sur la base des caractéristiques du prêt en vigueur à la date d'effet.

Date d'établissement de l'avenant : 8 mars 2005.

- à hauteur de 85 % des sommes dues au titre de l'avenant de réaménagement au contrat de prêt n° 942546 - co-garant ville de Saint Priest

- . date d'effet du réaménagement : 1er avril 2005,
- . capital total réaménagé : 133 461,37 €, soit une garantie de 113 442,17 €,
- . dont intérêts compensateurs : 7 091,24 €,
- . date de 1ère échéance : 1er août 2005,
- . durée d'amortissement du prêt : à compter de la 1ère échéance : 24 périodes,
- . périodicité des échéances : annuelle,
- . taux d'intérêt actuariel annuel : 3,56 %,
- . taux annuel de progressivité : 0,50 %.

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du livret A en vigueur à la date d'effet du réaménagement.

Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations

Annexe de l'avenant de réaménagement n° 175 - n° dossier Grand Lyon : 14161

Les montants sont exprimés en €

Situation avant réaménagement								Situation après réaménagement							
N° contrat d'origine	Version de produit d'origine	Capital restant dû (1)	Intérêts compens. refinancés (1)	Terme initial du contrat	Taux intérêt annuel	Taux de progr.	Taux de progr plancher	Capital restant dû (1)	Intérêts différés	Terme du contrat réaménagé	Taux intérêt annuel (2)	Taux de progr (2)	Taux de prog. plancher (2)	Taux effectif global (3)	Date d'effet
942546	TAL9011	126 370,13	7 091,24	01/08/2028	3,55%	0,50%	0,50%	133 461,37	0	01/08/2028	3,56%	0,50%	0%	3,56%	1/04/2005

Ce tableau comporte 1 contrat.

(1) Montants constatés à la date d'effet du présent avenant sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours.

(2) Taux calculés sur la base du taux du livret A en vigueur à la date d'effet.

(3) Taux effectif global donné à titre indicatif calculé sur la base des caractéristiques du prêt en vigueur à la date d'effet.

Date d'établissement de l'avenant : 8 mars 2005.

- à hauteur de 50 % des sommes dues au titre de l'avenant de réaménagement au contrat de prêt n° 943083 - co-garant Banque nationale de Paris

- . date d'effet du réaménagement : 1er avril 2005,
- . capital total réaménagé : 245 304,61 €, soit une garantie de 122 652,31 €,
- . dont intérêts compensateurs : 26 110,20 €,
- . date de 1ère échéance : 1er juillet 2005,
- . durée d'amortissement du prêt : à compter de la 1ère échéance : 10 périodes,
- . périodicité des échéances : annuelle,
- . taux d'intérêt actuariel annuel : 3,56 %,
- . taux annuel de progressivité : 0,50 %.

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du livret A en vigueur à la date d'effet du réaménagement.

Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations

Annexe de l'avenant de réaménagement n° 177 - n° dossier Grand Lyon : 13527

Les montants sont exprimés en €

Situation avant réaménagement								Situation après réaménagement							
N° contrat d'origine	Version de produit d'origine	Capital restant dû (1)	Intérêts compens. refinancés (1)	Terme initial du contrat	Taux intérêt annuel	Taux de progr.	Taux de progr plancher	Capital restant dû (1)	Intérêts différés	Terme du contrat réaménagé	Taux intérêt annuel (2)	Taux de progr (2)	Taux de prog. plancher (2)	Taux effectif global (3)	Date d'effet
943083	RANLC01	219 194,41	26 110,20	01/07/2014	3,55%	0,00%	0,00%	245 304,61	0	01/07/2014	3,56%	0,50%	0%	3,56%	1/04/2005

Ce tableau comporte 1 contrat.

(1) Montants constatés à la date d'effet du présent avenant sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours.

(2) Taux calculés sur la base du taux du livret A en vigueur à la date d'effet.

(3) Taux effectif global donné à titre indicatif calculé sur la base des caractéristiques du prêt en vigueur à la date d'effet.

Date d'établissement de l'avenant : 8 mars 2005.

Ces caractéristiques s'appliquent pour chacun des réaménagements au montant total du capital réaménagé des prêts référencés en annexe à la date d'effet du contrat de compactage constatant le réaménagement, pour la durée de remboursement du prêt.

Il est précisé que les réservations de logements accordées à l'origine sont prorogées pendant toute la durée des prêts réaménagés ;

Vu ladite garantie d'emprunt ;

DECIDE

Article 1er - la Communauté urbaine accorde sa garantie à la Semcoda pour le réaménagement de 71 contrats souscrits auprès de la Caisse des dépôts et consignations et regroupés sous la forme de 14 nouveaux contrats et 5 nouveaux avenants aux conditions décrites ci-dessus.

Le montant total des capitaux réaménagés est de 45 252 984,73 €, soit une garantie totale de 39 211 965,53 €.

Les garanties d'origine seront abrogées dès la signature des nouveaux contrats ou avenants.

Au cas où la Semcoda pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Communauté urbaine s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la caisse prêteuse adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le paiement sera effectué selon les dispositions de l'article L 2252-1 du code des collectivités territoriales et notamment du dernier alinéa ainsi rédigé : "*Aucune stipulation ne peut faire obstacle à ce que la mise en jeu des garanties ou caution accordées par une commune porte, au choix de celle-ci, soit sur la totalité du concours, soit sur les annuités déterminées par l'échéancier contractuel*".

Article 2 - la Communauté urbaine s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Article 3 - le Bureau autorise monsieur le président de la Communauté urbaine à intervenir à chacun des contrats de compactage ou avenants qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et la Semcoda.

Tous les frais relatifs à ces opérations seront à la charge de la Semcoda pour ces opérations.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,